

LETTRE du GROUPE James COMBIER de la LIBRE PENSÉE de SAUMUR

James COMBIER – 1842 – 1917 – Libre-penseur et maire de Saumur

15 octobre 2012 – N° 87 Pour nous contacter : Douspis G. 3, rue de la Motte – 49730 VARENNES sur Loire
• 02 41 51 73 79

• georges.douspis@wanadoo.fr - www.lalibrepensee.com

SOMMAIRE :

- P 1 - P 2 = - Vatican (suite...).
- P 3 = - Circoncision (suite...)
- P 4 - P 5 = - Pédophilie (suite...)
- Blasphème.
- P 6 = - **Conférence** : Enseigner la science ou la foi : 2 nov.

VATICAN (suite)

●●●●●●●●

Fervent défenseur d'une certaine « morale », le Primat des Gaules comme le qualifie la tradition vaticane, autrement dit, le sieur Barbarin pour l'état civil, vient de commettre, dans un français plus qu'approximatif, un communiqué de presse qui ne manque pas de saveur. Jugez-en plutôt !

Interrogé par la radio chrétienne RCF sur le projet gouvernemental concernant le mariage des homosexuels, l'archevêque de Lyon a déclaré : « *C'est une rupture de société* ». « *Après, ça a des quantités de conséquences qui sont innombrables (sic !). Après, ils vont vouloir faire des couples à trois ou à quatre. Après, un jour peut-être, l'interdiction de l'inceste tombera* », a-t-il précisé, « *Un mariage, c'est un mot qui veut dire rempart, pour permettre au lieu le plus fragile de la société, c'est-à-dire une femme qui donne la vie à un enfant, que toutes les conditions soient établies pour que ça se passe dans les meilleures possibilités. (re sic !)* »¹

Cette brillante démonstration fut reprise quelques jours plus tard, par le maire UMP du 8^{ème} arrondissement de Paris, F. Lebel, qui n'hésita pas à enfoncer le clou, quitte à susciter de violentes réactions indignées d'une partie de la gauche et un certain malaise, voire un malaise certain, chez ses petits camarades de droite. « *Si le tabou immémorial du mariage hétérosexuel vient à sauter, qui et quoi s'opposera désormais à ce que d'autres tabous le concernant, bien moins anciens, bien moins universels, ne tombent à leur tour ?* »

On pourrait se contenter de sourire de ces propos. On peut aussi s'interroger sur les raisons qui ont poussé ces braves gens à déclarer contre toute attente et toute vraisemblance, que la légalisation du mariage homosexuel pourrait ouvrir la porte à la polygamie, à l'inceste et à la pédophilie.

La question mérite d'autant plus d'être posée que notre ministre aux Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem a défendu monseigneur Barbarin. La ministre a estimé que les critiques, à lui adressées, relevaient d'une "caricature de la pensée du cardinal", précisant : "Le cardinal a évoqué des règles qui régissent la vie en société, comme l'interdiction de l'inceste, de la polygamie, expliquant que si l'une d'entre elles tombait alors c'était la porte ouverte à faire tomber toutes les autres. Mais, en aucun cas, le cardinal n'a voulu dire, comme certains l'ont prétendu, que les couples homosexuels se prêteraient plus à la polygamie ou à l'inceste que les autres."²

Étonnant ! Non ?

À moins, à moins... que les destinataires de la diatribe cardinalice ne soient pas uniquement ceux que l'on pouvait supposer.

Revenons quelque deux cent cinquante ans en arrière, en 1762. C'est sous Louis XV le Bien-Aimé qui ne l'était plus guère à l'époque.

¹ lefigaro.fr - Mis à jour le 15/09/2012.

² Lyon capitale.fr ; le journal de l'actualité de Lyon et du Grand Lyon - Posté le 17/09/2012.

C'est une période historique qui présente, à bien des égards, des traits comparables à la situation que nous connaissons en ce début du XXI^{ème} siècle. Certes, deux moments historiques ne sont jamais parfaitement superposables, mais un rapprochement peut parfois éclairer un peu l'actualité.

Le XVIII^{ème} siècle se caractérise par l'apogée de la monarchie absolue. Mais qui dit apogée, dit aussi déclin à plus ou moins brève échéance, une classe nouvelle piaffant d'impatience à la porte de l'Histoire et réclamant sa place sur la scène du pouvoir. La société du XVIII^{ème} siècle est souterrainement travaillée de rouges tourments et de convulsions qui moins de trois décennies plus tard accoucheront d'une révolution.

Des États européens, France, Prusse, Espagne, Portugal etc... se sont constitués au fil des siècles sur la base d'une étroite collaboration entre le politique et le religieux, entre le souverain et le prêtre, c'est l'alliance mystique du trône et de l'autel. Cela ne va pas sans tensions ni tiraillements, voire conflits parfois violents, mais bon an mal an, le monarque et le curé, installés confortablement sur les épaules du Tiers État se sont partagés les bénéfices et les prébendes.

Toutefois, pourquoi continuer à subir les exigences de plus en plus grandes d'un complice devenu un concurrent insatiable et de moins en moins fiable comme nous allons le voir ? La rupture, cependant, ne peut être totale car la monarchie n'est pas en mesure de faire régner l'ordre toute seule. Ce n'est pas la moindre de ses contradictions : elle a besoin d'une Eglise à sa botte !

C'est la situation qui prévaut au zénith du pouvoir absolu. D'ailleurs, l'Angleterre a ouvert la voie au cours des deux siècles précédents en se constituant un clergé anglican entièrement à la dévotion du monarque et de la classe dominante. Dès lors, face aux exigences démesurées de la papauté qui contrôle tout, jusque dans l'intimité du monarque³, et qui, par ailleurs maintient une indépendance sourcilleuse à l'égard d'un pouvoir temporel dont elle mesure, sans doute mieux que personne, la fragilité, pourquoi ne pas mettre en place une Eglise gallicane dévouée corps et âmes à la monarchie, une Eglise au service exclusif de l'Etat ? La tentation est grande, d'autant plus que le pouvoir partagé entre le monarque et un Parlement d'essence essentiellement bourgeoise (même s'il s'agit de bourgeois anoblis !), sait, en cette 2^{ème} partie du XVIII^{ème} siècle, pouvoir s'appuyer sur ceux que l'on appelle "les philosophes" et qui depuis des décennies sont les maîtres à penser de la société. Ils ne vont pas se plaindre, bien au contraire, d'une rupture avec l'Eglise. En 1762 donc, Le Parlement rend un acte de dissolution de la Compagnie de Jésus, fer de lance de l'Eglise, et en 1764, Louis XV signant un acte de bannissement complet de l'ordre dans tout le royaume déclare que les Jésuites n'existent plus en France.

Et les choses ne s'arrêtent pas en si bon chemin. En 1769, les Bourbons font pression pour l'élection d'un pape qui s'engage à supprimer la Compagnie de Jésus. Clément XIV résiste jusqu'en 1773 où il signe un bref de dissolution : « Dominus ac Redemptor »⁴, en soulignant qu'il se trouve soumis à « *une obligation si étroite de procurer, d'encourager et d'affermir de tout [son] pouvoir le repos et la tranquillité de l'état chrétien, de supprimer entièrement tout ce qui pourrait lui causer le moindre dommage* ». Peut-on être plus clair ? Entre temps les jésuites, déjà chassés du Portugal en 1759, le furent aussi d'Espagne en 1767 et du duché de Parme et de Plaisance en 1768 tandis que les « réductions » du Paraguay étaient purement et simplement anéanties par les troupes portugaises au service des colons qui employaient de nombreux Indiens en état de servage.

Complices mais concurrents du pouvoir temporel, les jésuites étaient devenus très encombrants et même dangereux, d'autant plus qu'ils avaient fait la preuve, avec les « réductions » du Paraguay, que la noblesse et le monarque, qu'il fût ou non de droit divin, n'étaient absolument pas indispensables au bon fonctionnement d'une société. Il était donc grand temps de reprendre les choses en main et de mettre l'Eglise à genoux, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas une position inconvenante pour une pareille institution, même si elle s'en accommode fort mal...

La situation aujourd'hui est comparable, en ce sens que l'Eglise se voit contrainte par l'impérialisme américain de se soumettre et de servir au mieux ses intérêts. Il lui faudrait se constituer en une institution à son service; de là, les pressions savamment orchestrées dans la foulée de Vatican II qui visent à obtenir une modification de l'appareil de l'Eglise afin de le rendre conforme aux modèles évangéliques anglo-saxons, mariage des prêtres, reconnaissance de la contraception et des unions homosexuelles... mais surtout révision des positions traditionnelles de l'Eglise qui conduisirent par

³ Selon une tradition remontant à Henri IV, la charge de confesseur du roi fut confiée à des jésuites jusqu'à la dispersion de leur ordre en 1764.

⁴ Clément XIV – "Donné à Rome, à Sainte-Marie Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 21 juillet 1773 et la cinquième année de notre Pontificat".

Doit-on en conclure que toute vie juive se résume à cette double pratique barbare ?
Quel aveu !
A trop vouloir prouver...



Pédophilie (suite)

Décidément, ce pauvre pape est poursuivi jusque dans ses derniers retranchements par les affaires de pédophilie. A peine les organes d'information ont-ils étouffé un trouble événement, qu'un autre surgit de l'ombre. Ainsi le 9 octobre dernier, c'est un évêque chilien qui a été démis de ses fonctions par le pape, pour pédophilie.¹⁰

Benoît XVI a accepté mardi 9 octobre la démission de Mgr Marco Antonio Órdenes Fernández, 47 ans, évêque de Iquique (Chili), qui était soupçonné d'abus sexuels sur des adolescents, selon l'agence d'informations sur le Vatican I.Media.

Evidemment, le Saint-Siège n'a pas donné beaucoup de détails sur la chose, se contentant d'indiquer que le prélat avait démissionné "pour une raison de santé ou pour toute autre cause grave" (article 401-§2 du code de droit canon).

Ce jeune évêque est soupçonné d'avoir commis des abus sexuels sur des adolescents et le Vatican enquêtait sur son cas depuis qu'une plainte avait été déposée par une autre jeune victime pour abus sexuels.

Anticipant sur l'annonce officielle de sa démission, « le prélat avait reconnu dans une interview au quotidien chilien *La Tercera* avoir eu une attitude "**imprudente**" avec ce jeune homme, niant toutefois que celui-ci fût mineur au moment des faits. »¹¹

"**imprudente**" ! Décidément, il y a des mots qui font la bouche fraîche, à défaut de modifier la nature des faits...



Blasphème

(Communiqué national)

Déclaration commune des Associations Laïques, Humanistes, Athées et de Libre Pensée

Non au rétablissement du "délict de blasphème" !

Oui à son abrogation, là où il subsiste !

Depuis 1999, l'Organisation de la Conférence Islamique, dont le siège est à Djedda (Arabie saoudite) et qui réunit 57 États, réclame la conclusion d'un Traité international définissant et réprimant le « blasphème ».

A la suite de l'affaire de la bande-annonce provocatrice d'un film, dont les véritables commanditaires ne sont pas encore connus, mais qui s'inscrit dans le prétendu « *Choc des Civilisations* » et de manifestations, parfois meurtrières, mais toujours soigneusement coordonnées, l'Organisation de la Conférence Islamique a promu à l'ONU un texte (repoussé in extremis) invitant à réprimer : " *Le fait de prendre pour cibles les symboles religieux et les personnes vénérées* "

Au même moment, en Grèce, pays où le délict de blasphème existe toujours, un jeune citoyen a été incarcéré pour s'être moqué d'un prétendu "saint" du christianisme orthodoxe sur un site Internet.

Le 27 septembre, la Douma russe, approuvée par les autorités orthodoxes et musulmanes, a adopté un renforcement de la répression sur le même sujet. En Inde, les autorités catholiques viennent de reprocher, à la censure, de ne pas sévir contre un film de Bollywood "*dénigrant le catholicisme*". En France, des milieux catholiques réclament, à l'occasion de pièces de théâtre ou d'expositions jugées

¹⁰ Le Monde.fr | 09.10.2012.

¹¹ Ibid.

« *blasphématoires* », l'interdiction de leur diffusion.

Un peu partout en Europe, le « *délit de blasphème* » est toujours présent dans les législations, même si la force des opinions publiques attachées à la liberté de conscience, empêche qu'il soit utilisé. En France même, en Alsace, il a été appliqué, il y a des années, contre des militants d'Act-Up, en vertu du Code pénal allemand qui continue de s'appliquer en Alsace-Moselle. Et, c'est dans cette période, où l'Union Européenne, par l'intermédiaire de sa Haute Représentante pour les Affaires Etrangères et la politique de sécurité, Mme Ashton, a décidé de signer un communiqué avec l'Organisation de la Conférence Islamique, le secrétaire général de la Ligue des Etats arabes et le Président de la Commission de l'Union africaine, un communiqué qui dit : "*Nous croyons en l'importance de respecter tous les prophètes, quelle que soit la religion à laquelle ils appartiennent.*"

Cette position ne peut que faciliter les atteintes à la liberté d'expression et le renforcement de la répression, elle met en danger, et pas seulement en Europe, toutes les législations séculières ou laïques, organisant ou protégeant la liberté de conscience, de presse et création. Elle constitue un danger pour les libertés et la sécurité physique de tout un chacun, car c'est la porte ouverte à un arbitraire total.

Les organisations, soussignées, demandent le retrait de cette déclaration, elles exigent la cessation des poursuites contre toutes les personnes inquiétées au titre du très réactionnaire « *délit de blasphème* ».

Associations signataires :

Fédération nationale de la Libre Pensée française (FNLP)
Ligue de l'Enseignement Ligue des Droits de l'Homme (LDH)
Union Rationaliste Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL)
Mouvement « Europe et Laïcité » (CAEDEL)
Union des Athées
Association « Laïcité-Liberté »
National Secular Society (Royaume-Uni)
Libre Pensée du Luxembourg
Association Nationale de la Libre Pensée Italienne « Giordano Bruno »
La Libre Pensée de Grèce "Les amis d'Hypatie"
Association Belge des Athées
Centre pour la liberté de recherche ONLUS (Italie)
Nationale Institute of Francois Marie Voltaire (Slovakia)
Europa Laica (Espagne)
Union des Athées et Libres Penseurs de Catalogne (Espagne)
Sidmennt the Icelandic Ethical Humanist Association (Islande)
Protagora (Croatie)
Libre pensée de Jodoigne (Belgique)
Associação República e Laicidade (Portugal)
Association des Athées (Irlande)

Par ailleurs, ont aussi contresigné cette Déclaration :

Pascal-Eric Lalmy, secrétaire national du PRG à la laïcité, Luis Manuel Mateus, ancien Président de « *République et Laïcité* » du Portugal



En défense de la loi de séparation des Églises et de l'État
Signez et faites signer la pétition pour l'abrogation de la loi Debré

Accessible aussi sur le site :
Libre Pensée : www.fnlp.fr/



**RÉSERVEZ DÈS À PRÉSENT VOTRE SOIRÉE DU VENDREDI 2 NOVEMBRE
CONFÉRENCE DE M. GODICHEAU
Espace J. Rostand**

ENSEIGNER LA SCIENCE ou ENSEIGNER LA FOI ?

Pensez à inviter largement autour de vous, enseignants, retraités, laïques, tous ceux qui sont attachés à la transmission des connaissances et prêts à lutter contre les obscurantismes variés.



- **Site LP Saumur : “lalibrepensee.com”. A consulter régulièrement et à indiquer à nos interlocuteurs.**
- **Comment adhérer à la Libre Pensée ?**

Bulletin d’adhésion

- Nom :

- Prénom :

- Adresse : Rue :

Code postal :

Ville :

A renvoyer à : G Douspis -3, rue de la Motte – 49730 Varennes sur Loire